

# Conclusion

La télémédecine s'affirme chaque jour un peu plus comme un service destiné aux médecins et aux soignants pour une meilleure répartition de l'offre de soins et une amélioration de la coordination des professionnels de santé, afin d'optimiser la prise en charge des patients.

Le milieu pénitentiaire a des caractéristiques propres qui se prêtent bien aux applications de la télémédecine :

- sa population est une population jeune et à risques requérant des compétences médicales multiples ;
- les contraintes de sécurité y sont très fortes ;
- malgré les efforts de tous, la permanence médicale est loin d'être assurée partout, ce qui rend difficile la gestion de l'urgence comme des soins chroniques ;
- le problème des "extractions" et de leurs escortes permet d'envisager rapidement la rentabilité économique de la télémédecine.

Le présent rapport démontre que la télémédecine peut avoir immédiatement deux bénéfices :

***D'une part, les réseaux télématiques sécurisés (intranets professionnels, Réseau Santé Social) permettent d'intégrer les UCSA les SMPR et les services médicaux des établissements à gestion déléguée dans le tissu médical en les considérant comme des nœuds naturels du réseau de soins. La personne détenue redeviendrait un patient comme les autres, dont le dossier pourrait être échangé avec les interlocuteurs internes et externes (hôpital de rattachement, médecin généraliste...).***

***D'autre part, les outils de visioconférence et de visio-diagnostic autorisent un accès plus simple, tant à l'urgentiste –pour juger de la pertinence de l'urgence et d'un éventuel transfert- qu'au spécialiste. Pour bon nombre de pathologies, l'efficacité de la télémédecine a en effet été démontrée lors de son application à d'autres populations (dermatologie, radiologie, biologie, suivi des grossesses, diabétologie, maladies chroniques, suivi post-opératoire...).***

L'équipement nécessaire à la diffusion de la télémédecine en milieu pénitentiaire est aujourd'hui financièrement accessible et ces coûts vont encore décroître dans les prochaines années. Le seul obstacle réel est celui de la sécurité des transmissions et de la confidentialité des informations.

Grâce aux recommandations du SCSSI, de la CNIL et en suivant les règles de déontologie rappelées par le Conseil national de l'Ordre des Médecins, des réseaux d'information sécurisés (intranets professionnels, messageries sécurisées, Réseau Santé Social...autres opérateurs) ont été développés. Ils permettent de répondre complètement et parfaitement aux besoins de sécurité et de confidentialité des transferts de données exigés par les applications médicales en milieu sensible.

Rien ne s'oppose donc aujourd'hui à un développement de la télémédecine en milieu pénitentiaire, puisque les technologies sont aujourd'hui disponibles, que le coût des équipements pourrait être contrebalancé par une diminution du nombre des extractions, et que la sécurité des transactions est assurée.

Le développement de ces services repose aujourd'hui sur la capitalisation des expériences menées en de nombreux points du territoire, et par une adaptation des organisations professionnelles à ces nouveaux services permettant de renouveler les modalités de prise en charge des patients personnes détenues.

